

libertés civiles qui intéressent vivement nos amis qui siègent à gauche. Lorsqu'ils prétendent qu'aucun d'entre nous qui siégeons de ce côté, ne s'intéresse au respect des libertés civiles dans tout le Canada, je veux leur assurer que notre intérêt est égal au leur et qu'il remonte à de nombreuses années. On pourrait se demander ce qui se serait passé si le projet de loi avait été présenté à la Chambre il y a quelques semaines, alors que le premier ministre du Québec, le maire de Montréal et le chef de police de la ville de Montréal réclamaient une pareille mesure. Une insurrection aurait pu se produire à Montréal. Mes honorables amis de gauche se complaisent à rappeler qu'il n'y a pas eu de rébellion à Montréal. Qu'il me soit permis de dire que c'est peut-être la proclamation de la loi sur les mesures de guerre qui l'a empêchée.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 10 heures, conformément à l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre...

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement. Sans vouloir abuser de la patience des députés, je me demande si l'on pourrait prolonger la séance d'une heure.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Aux termes de l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée et appuyée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA BASE DES FORCES CANADIENNES À CLINTON

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai posé au ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) une question aux termes de laquelle je lui demandais de songer à conserver l'école de radar et de communications à la base des forces canadiennes à Clinton, plutôt que de la transporter à Kingston. La base de Clinton est censée disparaître au mois de septembre prochain. La question est urgente et recevable, car, jeudi soir, la dernière fois que la Chambre a siégé et que le ministre a paru à la Chambre, il a été dit au bulletin de nouvelles que le ministère de la Défense nationale commencerait bientôt la construction à la base des forces canadiennes à Kingston, au coût de \$1,200,000, des installations pour l'école de radar et de communications, qui doit quitter la base des forces canadiennes à Clinton et dont la fermeture est prévue pour 1971.

Il y avait bien d'autres raisons pour motiver cette question. L'ancien ministre de la défense nationale m'a dit, lors des remeurs qui ont circulé en juin dernier, qu'il y aurait de la nouvelle construction, mais que seules de légères rénovations seraient faites à la base de Kingston pour loger l'école. Par conséquent, je ne me sentais pas aussi déçu. Il y a plusieurs mois, j'ai demandé au minis-

tre des Transports (M. Jamieson) d'établir à Clinton une nouvelle école de formation des services de l'air à l'intention des contrôleurs des vols afin de conserver une certaine activité à la base.

• (10.00 p.m.)

La question a déjà été soulevée lorsqu'on a songé à dépenser 6 millions de dollars pour la construction d'un nouvel édifice pour le faire.

On avait alors refusé ma demande, mais entre-temps le Conseil du Trésor a refusé l'octroi au ministère des Transports de 6 millions de dollars lui disant qu'il devrait employer les installations actuelles. J'ai immédiatement écrit de nouveau au ministre des Transports lui demandant de réfléchir de nouveau à la base des forces canadiennes à Clinton. J'ai reçu la réponse suivante du ministère des Transports, datée du 19 juin:

Nous accusons réception de votre lettre du 30 avril 1970 sur la possibilité d'employer les installations de la base des forces canadiennes à Clinton comme nouvelle école d'instruction des services de l'air.

Le Conseil du Trésor a ordonné une enquête sur la possibilité de prévoir une école d'instruction au contrôle du trafic aérien à la fois civil et militaire. La décision pourra avoir une portée majeure sur le genre des installations requises. Par conséquent, nous devons remettre à plus tard l'étude de votre suggestion que la base de Clinton serve à cette fin.

Il ajoute qu'il s'attend qu'une décision sera prise au milieu de l'été. J'ai attendu jusqu'à la mi-été, et le ministre a fait une étude de faisabilité. Je puis rendre compte de certaines des recommandations qui ont été faites. Premièrement, on recommande que la formation des contrôleurs civils et militaires du trafic aérien soit combinée et qu'un manuel uniforme d'opérations pour le contrôle du trafic aérien au Canada soit mis au point. Les déviations militaires moyennes par rapport à la norme y seraient notées. On ajoute qu'une enquête sur les immeubles inoccupés et sur les emplacements possibles pour un centre de formation au contrôle du trafic aérien serait terminée vers le 15 décembre 1970, ce qui est encore dans l'avenir.

Bien entendu, le ministère de la Défense nationale s'intéresse à toute proposition qui fusionnerait la formation des préposés militaires et civils au contrôle du trafic aérien. Le ministre m'a fait savoir que ses fonctionnaires effectuaient actuellement cette étude. Je suis convaincu qu'une fois cette étude terminée, en collaboration avec le ministère des Transports, elle influera sur la décision prise au sujet de la formation.

Comme la station de Clinton est un centre de radar et de communications, elle serait tout à fait appropriée pour qu'on y donne la formation. De nombreuses installations qui servent à la formation sont semblables à celles qui sont utilisées à l'école de radar et de communications. Il serait sensé et raisonnable de donner tous ces cours à cet endroit, si on décide de fusionner la formation des préposés militaires et civils au contrôle du trafic aérien.

En outre, nous avons fait enquête au sujet des autres besoins auxquels la base pourrait répondre, après ou même avant sa fermeture, et nous avons constaté que le Conistoga College, qui dessert la circonscription d'Huron, pourrait l'utiliser. On a déjà, à ma demande, fait connaître les exigences pour ce qui est de l'utilisation possible de la base si celle-ci ne devait pas être employée entièrement de la manière que j'ai proposée. Ce projet est à